Réseau de transport d'électricité

Groupe de travail
Mécanisme de capacité

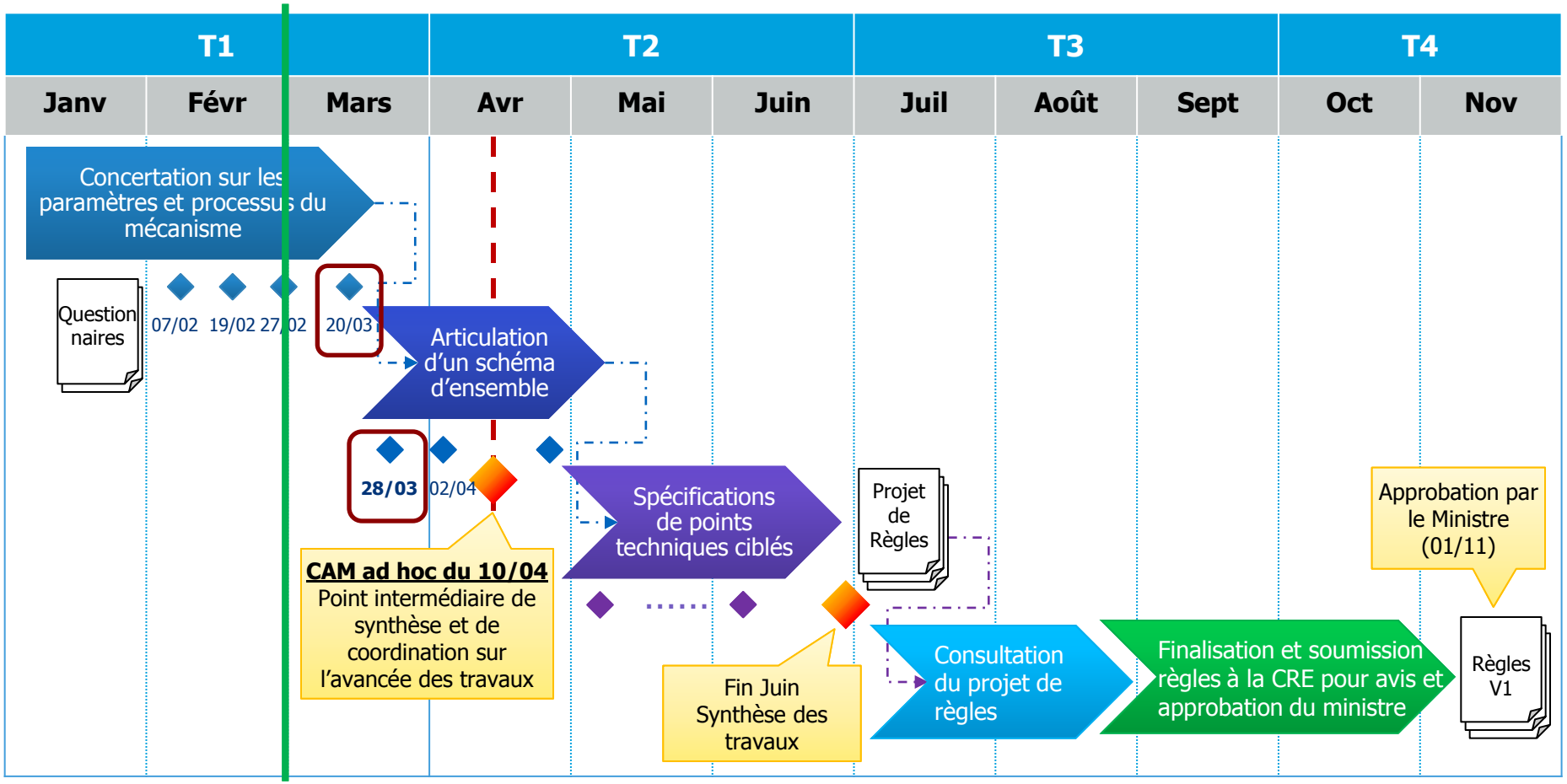
Séance du 27 février 2013

Ordre du jour

1. Planning associé au GT Mécanisme de capacité (mise à jour)
2. Puissance de référence
   - Synthèse des contributions des acteurs (RTE)
   - Présentations (acteurs)
   - Échanges (tous)
3. Règlement financier relatifs au rééquilibrage en capacité des fournisseurs
   - Synthèse des contributions des acteurs (RTE)
   - Présentations (acteurs)
   - Échanges (tous)
4. Dispositifs particuliers
   - Présentations (acteurs)
   - Échanges (tous)

1. Planning des travaux

Planning



- La réunion de travail du 20/03 sera dédiée au questionnaire n°3
- La réunion supplémentaire a été planifiée le 28/03

Retours sur le questionnaire n°2 consacrée à l'obligation des fournisseurs

12 acteurs ont déposé une réponse au questionnaire n°2 sur le site du CURTE

- Alpiq
- Anroc, ELE, SICAE, Uneleg
- EDF
- Enel
- Energy Pool
- EON
- ErDF
- GDF Suez
- Poweo Direct Energie
- SmartGrid Energy
- Statkraft
- UNIDEN

Puissance de référence

Les retours des acteurs : les thématiques abordées

Prise en compte de la thermo-sensibilité	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur	Prise en compte pour les clients profilés	Prise en compte pour les clients télé-relevés
Estimation de la contribution au risque de défaillance	Méthode de contribution marginale reposant sur une étude EOD probabiliste	Projection de la consommation constatée à une « température extrême de référence »	
Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié	Prise en compte d'un effacement certifié activé et de sa thermo-sensibilité	Marge de tolérance côté effacement certifié et côté réduction de la consommation	
Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs	Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs	Prix de référence	
Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur et entravant à la bonne anticipation de son obligation	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur	
Dispositifs particuliers	ARENH	Tarif de Cession	

Réseau de transport d'électricité

Prise en compte de la thermo-sensibilité

	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur			
	Définie n années à l'avance	Définie proche année N	Définie sur la base du réalisé	Remarques
Alpiq			X	La thermo-sensibilité réelle est incluse dans la consommation constatée sur PP1
EDF		X		CGP mise à jour annuelle au 01/07 → utilisation des gradients en vigueur
ELD	X			Doutes sur le calcul ex post ; réalisé doit servir pour exercice suivant
Enel France			X	Prévisibilité assurée grâce à l'historique
Energy Pool	X			Estimée à partir de l'historique sur 3 années précédant l'année de livraison
E.On	X			Thermo-sensibilité doit être connue au démarrage de l'exercice (+ historique)
ErDF		X	X	CGP + Nécessité du calage récoflux sinon contribution sur PP1 erronée
GDF-Suez	X		X	Facteur correctif pour valorisation des actions de MDE et MDP
Poweo Direct Energie		X		Approche normative
SmartGrid Energy	NSP			
Statkraft	NSP			
UNIDEN		X	X	Normalisation thermique réalisée ex ante et ajustée ex post

Réseau de transport d'électricité

Prise en compte de la thermo-sensibilité

	Clients profilés	
	Utilisation des profils Section 2 Paragraphe F des règles RE-MA	Remarques
Alpiq	X	
EDF	X	Ne pas développer des profils ou gradients spécifiques pour le mécanisme de capacité
ELD	X	
Enel France	X	Reprendre la consommation France utilisée dans le cadre du profilage
Energy Pool	X	Possibilité de définir/préciser certains profils si constitue avantage exagéré
E.On	X	
ErDF	X	Nécessité de caler le réalisé ex post (cf. recoflux) sinon la contribution sur PP1 sera erronée
GDF-Suez	X	
Poweo Direct Energie	X	Amélioration continue du système de profilage assure la pérennité du système
SmartGrid Energy	NSP	
Statkraft	NSP	
UNIDEN	X	A vocation à être transitoire

Rte Réseau de transport d'électricité

Prise en compte de la thermo-sensibilité

	Clients télé-relevés			
	Maille consommateur	Segmentation de clients	Maille fournisseur	Remarques
Alpiq				Inutile de recaler les clients télé-relevés car non thermosensibles
EDF		X		Reprise du principe retenu pour les profils → gradient par segment
ELD		X		Définition de classes statistiques en fonction de Ps (code NAF si > 100kVA)
Enel France	X			Définition d'un gradient à la maille consommation par régression linéaire
Energy Pool	Trop complexe et pas forcément sens	X		Sur la base de données historiques ou déclaratives (équipements)
E.On				Thermo-sensibilité des clients industriels quasi nulle
ErDF		X	X	Distinction par secteur d'activité ou à la maille fournisseur → plus précis
GDF-Suez		X		Définition de classes de clients notamment non thermosensibles
Poweo Direct Energie		X		Estimer des thermo-sensiblilités normatives
SmartGrid Energy	NSP			
Statkraft	NSP			
UNIDEN	X	X		Nécessité d'un gradient individualisé si Ps > 1 MW, normalisé en classes sinon

Réseau de transport d'électricité

Estimation de la contribution au risque de défaillance

Les retours des acteurs : les thématiques abordées

Prise en compte de la thermo-sensibilité	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur	Prise en compte pour les clients profilés	Prise en compte pour les clients télé-relevés
Estimation de la contribution au risque de défaillance	Méthode de contribution marginale reposant sur une étude EOD probabiliste	Projection de la consommation constatée à une « température extrême de référence »	
Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié	Prise en compte d'un effacement certifié activé et de sa thermo-sensibilité	Marge de tolérance côté effacement certifié et côté réduction de la consommation	
Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs	Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs	Prix de référence	
Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur et entravant à la bonne anticipation de son obligation	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur	
Dispositifs particuliers	ARENH	Tarif de Cession	

Réseau de transport d'électricité

Estimation de la contribution au risque de défaillance

	Estimation de la contribution au risque de défaillance		
	EOD probabiliste + Contribution marg.	Utilisation T° extrême de réf.	Remarques
Alpiq	Doit être testée + présentation RTE	Inutile pour le télérelevé	Utilisation de la température France (cf. Sect 2F) dans le cadre du signal J-1
EDF	X	X	Température extrême se déduit de l'étude d'EOD probabiliste (consommation lors de la défaillance)
ELD	X	Non pertinent car non linéaire à T° extrême	Prévoir une analyse coûts bénéfices de la méthode de contribution marginale
Enel France		X	Réutilisation de la Température utilisée dans profilage + température minimale 1 année sur 10
Energy Pool	Nécessite une mise à disposition de l'outil	X	Proposition méthodologie appliquée sur toute l'année et réintégrant la pointe annuelle
E.On	Pas de visibilité suffisante à ce stade	X	
ErDF	Nécessité d'éléments complémentaires	X	Utilisation de températures lissées
GDF-Suez	X	Non pertinent correction ex post	
Poweo Direct Energie	Complexe et sans plus-value	X	Le coefficient de sécurité assure la cohérence entre obligation et certification
SmartGrid Energy	Nécessité de prendre de la distance	X	
Statkraft	NSP		
UNIDEN	X	X	Un profil de consommation contre-cyclique ne devrait générer aucun risque de défaillance sup.

Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié

Les retours des acteurs : les thématiques abordées

Prise en compte de la thermo-sensibilité	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur	Prise en compte pour les clients profilés	Prise en compte pour les clients télé-relevés
Estimation de la contribution au risque de défaillance	Méthode de contribution marginale reposant sur une étude EOD probabiliste	Projection de la consommation constatée à une « température extrême de référence »	
Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié	Prise en compte d'un effacement certifié activé et de sa thermo-sensibilité	Marge de tolérance côté effacement certifié et côté réduction de la consommation	
Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs	Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs	Prix de référence	
Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur et entravant à la bonne anticipation de son obligation	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur	
Dispositifs particuliers	ARENH	Tarif de Cession	

Réseau de transport d'électricité

Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié

	Prise en compte effacement certifié activé			
	Correction de la puissance effacée	Intégration de sa thermo-sensibilité	Exclusivité	Remarques
Alpiq	X		Exclusivité des capacités	S'appuyer sur les méthodes de contrôle du réalisé MA et NEBEF
EDF	X	X	Nécessité de les répartir	S'appuyer sur les méthodes de contrôle du réalisé MA et NEBEF
ELD	Ne doit pas être corrigée si autre RE		Éviter concomitance	
Enel France	X	Les effacements sont non thermosensibles	Laisser possibilité	
Energy Pool	X	X		
E.On	X	Effacements non thermosensibles		P_effacée = Pmax activée sur PP1 car P_certifiée ≠ P_tension
ErDF	X	X	Usages différenciés	
GDF-Suez	X	X	Différencier les 2 systèmes	Ni avantage, ni pénalité pour le fournisseur si OE différent
Poweo Direct Energie	NSP			
SmartGrid Energy	X	Non correction car scenarii à risques		Doit traiter des scenarii à risques or thermo-sensibilité favorable
Statkraft	NSP			
UNIDEN	X	X	Double action possible	Thermo-sensibilité devant être définie dans le contrat de certif.

Réseau de transport d'électricité

Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié

	Marge de tolérance côté réduction de la consommation par symétrie		
	Oui	**Non**	Remarques
Alpiq	X		Symétrie de la tolérance entre effacements certifiés et effacements implicites
EDF		X	Les fournisseurs doivent supporter les coûts de la sécurité d'approvisionnement
ELD	X		Il doit y avoir totale symétrie
Enel France	NSP		
Energy Pool		X	Avantage de fait est donné à la réduction de consommation (pas de méthodologie de mesure)
E.On		X	Pas de marge de tolérance car risque de mal dimensionner le mécanisme + effets d'aubaine
ErDF	NSP		
GDF-Suez		X	Doit être très limitée en volume car risque pour le système et inefficacité du mécanisme
Poweo Direct Energie	NSP		Les effacements ne doivent pas être certifiés de manière transitoire
SmartGrid Energy		X	Il n'existe aucun engagement côté réduction de la consommation à la pointe donc pas de marge
Statkraft	NSP		
UNIDEN		X	Ferait courir un risque pour le système

Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs

Les retours des acteurs : les thématiques abordées

Prise en compte de la thermo-sensibilité	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur	Prise en compte pour les clients profilés	Prise en compte pour les clients télé-relevés
Estimation de la contribution au risque de défaillance	Méthode de contribution marginale reposant sur une étude EOD probabiliste	Projection de la consommation constatée à une « température extrême de référence »	
Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié	Prise en compte d'un effacement certifié activé et de sa thermo-sensibilité	Marge de tolérance côté effacement certifié et côté réduction de la consommation	
Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs	Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs	Prix de référence	
Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur et entravant à la bonne anticipation de son obligation	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur	
Dispositifs particuliers	ARENH	Tarif de Cession	

Réseau de transport d'électricité

Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs

Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs

	Prise en compte de l'état du système	Écart ∑Obligations vs ∑Garanties	Remarques
Alpiq	X	X	Pénalisation réduite pour les fournisseurs en tendance inverse du déséquilibre
EDF	X		Coefficient analogue au coefficient k des règles RE-MA
ELD	X		Renvoi au mécanisme RE-MA
Enel France	X	X	Distinction de 2 sous-cas de systèmes courts notamment celui lié à une sous-certification
Energy Pool	X		
E.On	X	X	Notion de système court à déterminer par RTE
ErDF	NSP		
GDF-Suez	X	X	Distinction entre situation d'excès global de certificats et celle avec insuffisance de certificats
Poweo Direct Energie	X		
SmartGrid Energy	X		Reproduction de la matrice du règlement des écarts de RE
Statkraft	NSP		
UNIDEN	X		

Réseau de transport d'électricité

Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs

	Prix de référence		
	Prix de marché	Prix régulé	Remarques
Alpiq	X		Basé sur les échanges effectués à Prix de marché de N-4 à N
EDF	X	X	Fonction du critère de sécurité : coût complet d'un moyen → prix de marché (+ transitoire entre)
ELD	X		Renvoi au mécanisme RE-MA
Enel France	X		Prix nul si système long, sinon prix moyen constaté sur 3 ans précédents année de livraison
Energy Pool	X	X	Fonction de la tendance globale du système : Prix moyen de la capacité ou CONE
E.On	X		Prix unitaire élevé si système long pour inciter à aller surle marché ; Prix moyen des sessions
ErDF	NSP		
GDF-Suez	X	X	Calculé à partir du prix de marché et basé sur le prix d'un nouvel entrant dans les dernières Sem.
Poweo Direct Energie		X	3 options basées sur les prix d'un Appel d'Offres ou courbe administrée basée sur le CONE
SmartGrid Energy	X	X	Prix de marché et si absence marché organisé alors coût construction
Statkraft	NSP		
UNIDEN	X		Prix moyen lors des transactions avec majoration fonction de l'écart du système

Les retours des acteurs : les thématiques abordées

Prise en compte de la thermo-sensibilité	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur	Prise en compte pour les clients profilés	Prise en compte pour les clients télé-relevés
Estimation de la contribution au risque de défaillance	Méthode de contribution marginale reposant sur une étude EOD probabiliste	Projection de la consommation constatée à une « température extrême de référence »	
Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié	Prise en compte d'un effacement certifié activé et de sa thermo-sensibilité	Marge de tolérance côté effacement certifié et côté réduction de la consommation	
Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs	Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs	Prix de référence	
Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur et entravant à la bonne anticipation de son obligation	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur	
Dispositifs particuliers	ARENH	Tarif de Cession	

Réseau de transport d'électricité

Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur				
	Évolution du portefeuille	Cadre règlement.	Aléa météo	Conjoncture économique	Remarques
Alpiq	X	X		X	Importance du cadre réglementaire (ARENH et NEBEF)
EDF	X			X	La connaissance des règles et paramètres de calcul insensibilise à la réalisation clim.
ELD	X		X	X	
Enel France		X	X	X	Importance du cadre réglementaire (ARENH et NEBEF)
Energy Pool	X	X		X	Localisation des heures PP1
E.On		X	X	X	
ErDF	NSP				
GDF-Suez	X		X		Incertitudes liées au coefficients de profilage et réalisé des clients télérelevés
Poweo Direct Energie	X		X		Jours d'activation PP1
SmartGrid Energy	X		X		Volume aussi
Statkraft	NSP				
UNIDEN					Schéma spécifique

Écart des fournisseurs

	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur		
	Oui	**Non**	Remarques
Alpiq	X		Symétrie de la tolérance entre fournisseurs et RPC
EDF		X	Les fournisseurs doivent supporter les coûts de la sécurité d'approvisionnement
ELD	X		Souhaitable pour les petits RPC qui ne profitent pas du foisonnement
Enel France	X		Uniquement côté fournisseur (20%), l'exploitant disposant d'informations de première main
Energy Pool	X		Souhaitable a minima sur les premières années du dispositif
E.On		X	Pas de marge de tolérance car risque de mal dimensionner le mécanisme + effets d'aubaine
ErDF	NSP		
GDF-Suez		X	Doit être très limitée en volume car risque pour le système et inefficacité du mécanisme
Poweo Direct Energie	X		Marge à intégrer au niveau du règlement financier (volume d'écart seuil)
SmartGrid Energy	X		Seuil de 20% au démarrage puis plus restrictive
Statkraft	NSP		
UNIDEN		X	Ferait courir un risque pour le système

Dispositifs particuliers

Les retours des acteurs : les thématiques abordées

Prise en compte de la thermo-sensibilité	Période d'établissement de la thermo-sensibilité d'un consommateur	Prise en compte pour les clients profilés	Prise en compte pour les clients télé-relevés
Estimation de la contribution au risque de défaillance	Méthode de contribution marginale reposant sur une étude EOD probabiliste	Projection de la consommation constatée à une « température extrême de référence »	
Correction de la puissance effacée d'un effacement certifié	Prise en compte d'un effacement certifié activé et de sa thermo-sensibilité	Marge de tolérance côté effacement certifié et côté réduction de la consommation	
Règlement financier relatif à l'écart des fournisseurs	Incitations et cas à différencier dans le règlement relatif à l'écart des fournisseurs	Prix de référence	
Écart des fournisseurs	Incertitudes pesant sur la consommation du fournisseur et entravant à la bonne anticipation de son obligation	Marge de tolérance au niveau du calcul de l'écart fournisseur	
Dispositifs particuliers	ARENH	Tarif de Cession	

Réseau de transport d'électricité